

AgroGeneration
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75016 Paris
S.A. au capital de € 57 803
412 029 357 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AgroGeneration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AgroGeneration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés respectivement dans les notes 2.3. « Litige avec l'EHGO (ORNANE) » et 3.1. « Risques géopolitiques en Ukraine » de l'annexe aux comptes consolidés concernant :

- ▶ le litige relatif aux ORNANE non converties porté devant le tribunal de commerce de Paris en 2019 et contesté par AgroGeneration, pour lequel aucun jugement n'a été prononcé à la date des états financiers ;
- ▶ l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière de votre groupe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations, qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à constater que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

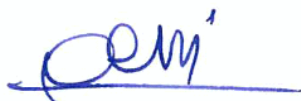
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Peronnet

Pierre Constant



États financiers consolidés
au 31 décembre 2019

AGRO 
Generation



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Informations générales et contexte

2. PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE

2.1. *Cession des filiales Agrodrujstvo Jevisovice Ukraine (AJU), Zborivski Lany LLC (VZL), Knyazhi Lany LLC (VZL), Agro Fund Terestchenko (AFT), Lishchynske (VLY), Agroziom (AGZ) et Vinal Agro (VKD).*

2.2. *Remboursement complet des OSRANE*

2.3. *Litige avec l'EHGO (ORNANE)*

3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

3.1. *Risques géopolitiques en Ukraine*

3.2. *Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal*

3.3. *Risques liés aux variations des taux de change*

3.4. *Risques liés aux variations des prix des matières premières*

3.5. *Risques de liquidité pour le financement des cultures*

3.6. *Risques de contrepartie*

3.7. *Risques liés au rapatriement des capitaux*

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

4.1. *Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles*

4.2. *Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture*

4.3. *Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres*

4.4. *Juste valeur des immobilisations*

5. CORRECTION D'ERREURS

6. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

6.1. *Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe*

7. PRINCIPALES RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

7.1. *Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables*

7.2. *Consolidation*

7.3. *Conversion des devises*

7.4. *Immobilisations incorporelles*

7.5. *Immobilisations corporelles*

7.6. *Dépréciation des actifs non financiers*

7.7. *Agriculture*

7.8. *Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers*

7.9. *Subventions publiques*

7.10. *Stocks*

7.11. *Capital social*

7.12. *Impôts courants et différés*

7.13. *Avantages du personnel*

7.14. *Provisions*



7.15. *Chiffre d'affaires*

7.16. *Rémunérations en actions*

8. INFORMATION SECTORIELLE
9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL
10. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)
11. IMMOBILISATION CORPORELLES
12. IMMOBILISATIONS FINANCIERES
13. IMPOT SUR LES SOCIETES
 - 13.1. *Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux*
 - * *Pour plus de détails, se reporter à la Note 7.12*
14. STOCKS
15. ACTIFS BIOLOGIQUES
16. CLIENTS ET AUTRES CREANCES
17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE
18. ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE
19. EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS
20. CAPITAL SOCIAL
21. PROVISIONS
22. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES
23. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS
24. PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES
25. COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE
26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES
27. RESULTAT FINANCIER NET
28. ACTIVITES CEDEES
29. RESULTAT PAR ACTION
30. REMUNERATION PAR ACTIONS
 - 30.1. *Attribution de BSPCE*
 - 30.2. *Attribution de stock-options*
 - 30.3. *Bons de souscription d'ORNANE (BSA)*
31. PARTIES LIEES
 - 31.1. *Actionnariat et gouvernance*
 - 31.2. *Transactions avec des parties liées*
32. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
33. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
			Montant après retraitement (Note 5)
Actifs non-courants		41 239	65 757
Immobilisations incorporelles	9	11 896	26 104
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	10	10 719	12 886
Immobilisations corporelles	11	18 426	26 548
Immobilisations financières	12	88	111
Actifs biologiques	15	110	108
Impôts différés actifs	13	-	-
Actifs courants		28 678	64 592
Stocks	14	15 433	25 444
Actifs financiers	12	302	906
Actifs biologiques	15	8 499	11 488
Clients et autres créances	16	2 466	2 272
Disponibilités	17	1 978	1 074
Total actifs détenus en vue de la vente	18	-	23 408
Total actifs		69 917	130 349
Passifs et capitaux propres	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
			Montant après retraitement (Note 5)
Fonds propres		27 898	48 214
Capital social	20	11 079	5 345
Prime d'émission	20	225 042	171 554
Autres réserves		(118 608)	(60 426)
Report à nouveau		(56 675)	(60 345)
Réserves de réévaluation		26 316	40 241
Variation des écarts de conversion		(31 605)	(37 520)
Résultat net		(27 650)	(10 635)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		11 715	12 917
Provisions	21	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	19	863	528
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	19	10 801	12 359
Impôts différés passifs	13	51	30
Passifs courants		30 304	69 218
Provisions	21	609	-
Emprunts et dettes financières courants	19	18 114	43 347
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	19	1 953	1 752
Fournisseurs et autres créditeurs courants	22	8 473	18 101
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		1 155	1 629
Total passifs détenus en vue de la vente	18	-	4 389
Total passifs et capitaux propres		69 917	130 349



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2019	2018
			Montant après retraitement (Note 5)
Chiffre d'affaires	24	30 591	41 007
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	15	(610)	9 819
Coût des ventes	25	(30 567)	(39 561)
Marge brute		(586)	11 265
Frais commerciaux, généraux et administratifs	25	(10 338)	(9 602)
Autres produits et charges	26	(8 942)	(180)
Résultat avant intérêts et impôts		(19 866)	1 483
Résultat financier net	27	2 054	(7 795)
Impôt sur les bénéfices		450	56
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(17 362)	(6 256)
Résultat net d'impôt des activités cédées (imputable au Groupe)	28	(10 288)	(4 379)
Résultat net de la période		(27 650)	(10 635)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		(27 650)	(10 635)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(27 650)	(10 635)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		226 660 930	224 009 917
Résultat par action (en euros par action)	29	(0,12)	(0,05)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(27 650)	(10 635)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		226 660 930	224 009 917
Résultat dilué par action (en euros par action)	29	(0,12)	(0,05)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2019	2018 Montant après retraitement (Note 5)
Résultat net de la période	(27 650)	(10 635)
Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	-	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	-	-
Autres	380	-
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	5 915	1 020
Écarts de conversion constatés pendant la période	1067	1 020
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	4 848	-
Résultat global total de la période	(21 315)	(9 615)



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)							Résultat	Total	
	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation n***	Écarts de conversion*	part du Groupe	attribuable aux intérêts minoritaires	capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2017	5 061	169 958	(60 292)	(60 106)	41 211	(39 749)	56 083	-	56 083
Émission de nouvelles actions**/*****	284	1 596	-	-	-	-	1 843	-	1 843
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(268)	-	-	-	(233)	-	(233)
Réévaluation et remboursement d'ORNANE*****	-	-	250	-	-	-	250	-	250
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(1 209)	-	876	(333)	-	(333)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	970	(970)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	(116)	-	-	-	(116)	-	(115)
Rémunérations en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (montant après retraitement) (Note 5)	-	-	-	(10 635)	-	-	(10 635)	-	(10 635)
Capitaux propres au 31 décembre 2018 (montant après retraitement) (Note 5)	5 345	171 554	(60 426)	(70 980)	40 241	(37 520)	48 214	-	48 214
Émission de nouvelles actions**/*****	5 734	53 488	-	-	-	-	59 222	-	59 222
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(58 362)	-	-	-	(58 362)	-	(58 362)
Réévaluation et remboursement d'ORNANE*****	-	-	180	-	-	-	180	-	180
Variation de périmètre	-	-	-	380	-	-	380	-	380
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	5 915	5 915	-	5 915
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	13 925	(13 925)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunérations en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(27 650)	-	-	(27 650)	-	(27 650)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	11 079	225 042	(118 608)	(84 325)	26 316	(31 605)	27 898	-	27 898

(*) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2019 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact positif des écarts de conversion pendant l'exercice 2019 s'élève à **5 915 k€** et se décompose comme suit :



3 113 k€ de bénéfice dû aux prêts inter-entreprises accordés aux entités ukrainiennes dont les transactions sont libellées en USD et converties dans la devise fonctionnelle (hryvnia ukrainienne) au taux de change de clôture. Ces prêts ont été traités comme faisant partie de l'investissement net (cf. Note 25).

968 k€ de perte due à l'écart de conversion par rapport au **bénéfice de l'exercice en cours** découlant de la différence entre les taux moyen et de clôture (28,66 UAH/EUR et 26,42 UAH/EUR, respectivement).

680 k€ de perte due à la conversion des actifs nets à l'ouverture à un taux de clôture (26,42 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (31,71 UAH/EUR) : la perte est due au fait que le report à nouveau des entités ukrainiennes est négatif.

4 848 k€ de bénéfice due au reclassement des pertes de change cumulées en cession d'opérations étrangères, à savoir, les exploitations de Ternopil (AJU et VZL) et Jytomyr (AFT et VLY), AGZ et VKD (voir Note 2.1).

380 k€ de perte due au reclassement des pertes de change cumulées lié à la liquidation de HAR.

(**) Remboursement anticipé d'OSRANE

Renvoie au remboursement anticipé d'OSRANE et à l'émission de nouvelles actions effectuée en contrepartie. Pour en savoir plus sur l'émission d'OSRANE, se reporter à la Note 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2015. Au premier semestre 2019, les OSRANE ont été entièrement remboursées.

(***) Réserves de réévaluation

Renvoie à la réévaluation des immobilisations, constatée dans les autres éléments du résultat global en 2017 à hauteur de 4,1 millions d'€ (cf. Note 9 États financiers consolidés au 31 décembre 2017)

(****) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées en 2017-2019.

(*****) Réévaluation et remboursement d'ORNANE

Pour en savoir plus sur les ORNANE et l'émission de nouvelles actions effectuée en contrepartie, se reporter à la Note 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018 et à la Note 2.3 et 19.



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2019	2018****
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(17 362)	(6 256)
Résultat net d'impôt des activités cédées	28	(10 288)	(4 379)
Résultat net de la période		(27 650)	(10 635)
Amortissement des immobilisations		8 997	8 939
Provisions		8 347	383
Plus- ou moins-values de cession		6 210	423
Résultat financier net		(753)	9 529
Impôts différés et impôt sur les sociétés		(451)	(56)
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		7 135	(2 713)
Dépréciation des immobilisations		-	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		-	1
Marge opérationnelle		1 835	7 985
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		(11 309)	1 374
Variation de stocks		5 818	1 162
Variation d'actifs biologiques		1 060	1 979
Variation sur comptes clients et autres créances**		614	3 523
Impôt sur les bénéfices de société		(85)	(43)
Variation du besoin en fonds de roulement		(3 901)	7 995
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		(2 066)	15 980
Marge opérationnelle			
Acquisition de filiales		-	(518)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 555)	(851)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(11)	(41)
Acquisition d'immobilisations financières		(171)	(364)
Cession de filiales	2.1	34 202	1 141
Cession d'immobilisations corporelles		740	112
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		164	479
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		33 369	(42)
Opérations de financement			
Achat / vente d'actions propres		(223)	(116)
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	12	(88)	(934)
Émission d'emprunts		11 541	33 892
Remboursement d'emprunts		(37 667)	(33 584)
Paie ment de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(4 785)	(5 310)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		6 797	655
Intérêts versés		(5 834)	(11 106)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(30 259)	(16 503)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(301)	33
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		743	(533)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	17	1 074	1 768
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente***		161	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	17	1 978	1 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées		-	161
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		1 978	1 074



* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2019 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2020. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements à l'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie positif / diminution des créances), égale à 88 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2019. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements à l'avance de la part des clients (flux de trésorerie négatif / diminution des dettes), égale à 1 997 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des créances clients.

*** Retraitement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en activités détenues en vue de la vente au 31 décembre 2019 pour cause de cession au S1 2019 (cf. Note 17 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018 et Note 2.1).

**** Les chiffres comprennent les flux de trésorerie des activités cédées des groupes destinés à être cédés de Jytomyr (AFT+VLY) et Ternopil (AJU+VZL) pour 2018, Jytomyr (AFT+VLY) et Ternopil (AJU+VZL), AGZ et VKD pour 2019. Pour les flux de trésorerie des activités cédées, se reporter à la Note 28. Le montant des amortissements en 2019 s'élève à 7 223 k€ pour les activités poursuivies et à 1 774 k€ pour les activités cédées (2018 : le montant des amortissements est de 6 554 k€ pour les activités poursuivies et de 2 385 k€ pour les activités cédées).



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2020. Ils sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 33 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est sis 3 rue de la Pompe, 75116 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 31.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Cession des filiales Agrodrujstvo Jevisovice Ukraine (AJU), Zborivski Lany LLC (VZL), Knyazhi Lany LLC (VZL), Agro Fund Terestchenko (AFT), Lishchynske (VLY), Agroziom (AGZ) et Vinal Agro (VKD).

Aux mois de novembre-décembre 2018 et de février 2019, le Conseil d'administration a décidé de céder certaines exploitations, à savoir AJU, VZL (région de Ternopil), AFT et VLY (région de Jytomyr) et AGZ (région de Soumy).

En mars-avril 2019, le Groupe a procédé aux cessions susmentionnées. Le résultat net des cessions de Jytomyr (exploitations AFT et VLY), Ternopil (exploitations AJU et VZL) et Soumy (AGZ) est une perte de 4,8 millions d'€. À la cession, le Groupe a comptabilisé un écart d'acquisition de 10,6 millions d'€ (net d'une dépréciation de 2,5 millions d'€) et recyclé pour 3,5 millions d'€ de pertes de change cumulées.

À la fin septembre 2019, le Groupe avait reçu 29 millions de \$ (montant total des produits de trésorerie de la cession des exploitations susmentionnées).

En octobre 2019, le Conseil d'administration a décidé de vendre la société VKD (Vinal Agro LLC). À la mi-décembre 2019, le Groupe a procédé à la vente de VKD et reçu le montant total de produits de trésorerie de 10,7 millions de \$.

À la cession de VKD, le Groupe a comptabilisé un écart d'acquisition de 3,8 millions d'€ et recyclé pour 0,9 million d'€ de pertes de change cumulées. Le résultat net de la cession de VKD est un bénéfice de 17 k€.

2.2. Remboursement complet des OSRANE

Le 31 mars 2019, les obligations subordonnées OSRANE ont été intégralement remboursées en actions. Par conséquent, 583 621 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 112 052 232 actions.

2.3. Litige avec l'EHGO (ORNANE)

Au cours du premier semestre 2019, l'EHGO a sollicité la résiliation du contrat ORNANE et le remboursement anticipé des obligations ORNANE, pour un montant total de 1,9 million d'€ en numéraire. AgroGeneration conteste la demande de l'EHGO devant le Tribunal de commerce de Paris. Aucun jugement n'avait été prononcé à la date de publication des présents états financiers.

Les risques correspondants sont couverts par le montant des provisions constatées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2019. Pour plus de détails, se reporter à la Note 21.



3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, un taux d'inflation relativement élevé, quoiqu'en recul (l'inflation des prix à la consommation est tombée à 4,1 % en glissement annuel en 2019 contre 9,8 % en 2018, et devrait demeurer à un niveau proche de 5 % dans les années à venir), ainsi que le maintien de déséquilibres notables dans les comptes publics et le commerce international.

Le rythme de croissance du PIB réel de l'Ukraine au T4 2019 ayant ralenti par rapport aux trois premiers trimestres de l'année (1,5 %, contre 4,1 % au T3, 4,6 % au T2 et 2,5 % au T1 2020), la croissance annuelle du PIB ukrainien s'est établie à 3,3 % en 2019, soit le même chiffre qu'en 2018 (2017 : 2,5 %, 2016 : 2,4 %). Le gouvernement ukrainien poursuit un programme complet de réformes structurelles visant, entre autres, à supprimer les déséquilibres de l'économie, des finances publics et de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à réformer le système judiciaire, dans le but ultime d'assurer une croissance économique durable au pays. En 2019, le déficit de la balance courante de l'Ukraine a reculé de 75,5 % en glissement annuel pour tomber à 1 072 millions de \$ (0,7 % du PIB), contre 4 367 millions de \$ en 2018. Les entrées nettes du compte financier de l'Ukraine se sont élevées à 7 005 millions de \$. Par conséquent, l'excédent consolidé total de la balance des paiements s'est monté à 5 971 millions de \$. Cet excédent a fait progresser les réserves de change, dont le montant est passé à 25 302 millions de \$. Parallèlement, le gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans la perspective d'une association avec l'Union européenne. Dans un avenir proche, la stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par les autorités pour mener à bien le programme de réformes.

Bien que l'économie de l'Ukraine soit en train de se remettre de sa crise récente, elle enregistre une croissance nettement inférieure à son potentiel et aurait dû croître plus rapidement si l'on en juge par l'ampleur de la chute précédemment observée. En janvier 2020, la Banque mondiale a publié ses prévisions de croissance du PIB de l'Ukraine : selon elle, le taux de croissance de l'économie nationale devrait atteindre 3,7 % en 2020, avant d'accélérer pour se hisser à 4,2 % en 2021 et 2022.

La Facilité élargie de crédit mise à disposition par le FMI (17,5 milliards de \$) s'est traduite par une nette atténuation du risque de change dans le pays. Après une forte dévaluation de la hryvnia (UAH) en 2014-2015, période au cours de laquelle la devise nationale a perdu deux tiers de sa valeur, le taux de change est demeuré relativement stable en 2016-2018 (taux de change moyen de 27,2 en 2018). Quatre des huit tranches attendues de la part du FMI ont déjà été débloquées au bénéfice du pays pendant la période 2015-2017 (8,7 milliards de \$ au total en 2017, dont 1 milliard de \$ en avril 2017), et le programme a été suspendu au milieu de l'année 2017. Fin 2018, un nouveau programme de financement d'appoint, d'un montant total de 3,9 milliards de \$, a été approuvé par le FMI, et une tranche de 1,4 milliard de \$ a été débloquée fin décembre de la même année. Les négociations sont maintenant en cours avec le FMI sur un nouveau programme, dont la signature est censée intervenir au T1 2020, prévoyant le déblocage de 4 milliards de DTS (droits de tirage spéciaux), soit environ 5,5 milliards de \$. Si le nouveau programme du FMI était approuvé, l'Ukraine devrait toucher une aide macrofinancière supplémentaire de 500 millions d'€ de la part



de l'UE (seconde tranche du programme d'assistance macrofinancière de l'UE pour l'Ukraine ; la première, d'un montant de 500 millions d'€, a été reçue par le pays fin 2018).

En 2020, l'Ukraine devrait présenter une nouvelle réforme du marché foncier. Un projet de loi en portant sur cette réforme a été adopté en première lecture en décembre 2019, sachant que les deux autres lectures sont prévues au début de l'année 2020. La réforme envisage la privatisation de l'ensemble des terres propriété de l'État et la levée du moratoire sur la vente de terres, qui, mis en place en 2001, concerne près de 70 % du territoire et 16 % des Ukrainiens, auxquels il est interdit de céder librement leurs parcelles agricoles). L'actuel projet de loi prévoit que la surface maximale des terrains soit fixée à 10 000 hectares et que les étrangers ne soient pas autorisés à acheter du foncier ukrainien tant qu'un référendum spécial ne l'a pas autorisé. Si elle était menée à bien, la réforme du marché foncier pourrait faire gagner pas moins de 3 points de croissance et apporter un réel supplément de valeur à l'économie nationale.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Après la cession d'actifs, intervenue début 2020, toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe se trouvent situées dans l'oblast ukrainien de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation depuis 2016 déjà, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé. Au 31 décembre 2019, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 53,3 M€. En 2019, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent aux alentours de 56 000 ha.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.



Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2019, la hryvnia a continué à se déprécier pour tomber à 25,63 UAH/USD.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 31 décembre 2019, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 317 k€ (31 décembre 2018 : 612 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2019 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.



Si, au 31 décembre 2019, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt du semestre aurait été plus faible / plus élevé de 1 313 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à hauteur d'environ 30-40 % de sa production préalablement à la récolte.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 13,5 M\$ (prenant en compte la diminution du périmètre du Groupe suite à la cession d'exploitations ; se reporter à la Note 2.1 pour plus de précisions), mobilisable en plusieurs tranches.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et à l'allongement des



délais de paiement par certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions



climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 31 décembre 2019, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 1 422 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 31 décembre 2019.



5. Correction d'erreurs

Pendant la préparation de ses états financiers du premier semestre 2019 et l'examen des performances de cette période, le Groupe a constaté l'existence d'anomalies dans les états financiers de l'exercice annuel 2018, portant sur l'estimation de la valeur de l'actif net des groupes destinés à être cédés au sens de la norme IFRS 5 : en effet, le Groupe a omis de prendre en compte un événement postérieur à la date de clôture donnant lieu à ajustement et appelant une modification du périmètre des actifs cédés et, par voie de conséquence, de la dépréciation de l'écart d'acquisition attribué correspondant.

Compte tenu de son impact de 2,1 M€ sur la dépréciation de l'écart d'acquisition, l'événement aurait dû être réputé devoir entraîner un ajustement au titre des États financiers au 31 décembre 2018. En conséquence, le montant des passifs classés comme étant détenus en vue de la vente a été surestimé, et celui de l'amortissement de l'écart d'acquisition attribué aux groupes destinés à être cédés, ainsi que de la perte nette de la période, a été sous-estimé.

Aucun impact n'est à signaler sur le total des flux de trésorerie liés à l'exploitation, aux opérations d'investissement et aux opérations de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les tableaux ci-dessous synthétisent l'impact total sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018.

Bilan consolidé :

(en milliers d'euros)

31 décembre 2018	Montant précédemment déclaré	Retraitement	Montant après retraitement
Total actifs	132 463	(2 114)	130 349
Total actifs des groupes destinés à être cédés et détenus en vue de la vente	25 522	(2 114)	23 408
Autres	106 941	-	106 941
Total passifs et capitaux propres	132 463	(2 114)	130 349
Résultat net de la période	(8 521)	(2 114)	(10 635)
Total passifs des groupes destinés à être cédés et détenus en vue de la vente	6 836	(2 447)	4 389
Fournisseurs et autres créiteurs courants	15 654	2 447	18 101
Autres	118 494	-	118 494

Compte de résultat consolidé et OCI :

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)

	Montant précédemment déclaré	Retraitement	Montant après retraitement
Résultat net d'impôt des activités poursuivies	(6 256)	-	(6 256)
Résultat net d'impôt des activités cédées (imputable au Groupe)	(2 265)	(2 114)	(4 379)
Résultat net de la période	(8 521)	(2 114)	(10 635)



Résultat global total

(7 501)

(2 114)

(9 615)

6. Événements postérieurs à la date de clôture

6.1. Impact du COVID-19 sur les opérations du Groupe

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays, dont la France et l'Ukraine. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. Peu de temps après, l'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020. On peut citer dans les mesures prises jusqu'alors, la fermeture des écoles, des centres commerciaux et des transports publics ainsi qu'un accès restreint aux lieux publics et des mesures de confinement. On estime que les impacts de la crise vont se faire sentir pendant quelque temps encore.

En accord avec la réglementation nationale et les meilleures pratiques recommandées, l'entreprise a mis en place des mesures sanitaires dans la conduite de ses activités pour assurer la sécurité de ses salariés, tel que la distanciation sociale et des règles de désinfection adaptées. Les employés travaillent depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été supprimé pour que les employés puissent respecter les obligations de confinement et de mise en quarantaine, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires en vigueur pendant la crise.

Dans l'immédiat, aucun impact négatif sur les opérations d'AgroGeneration n'est à signaler, mais la situation pourrait toutefois évoluer. Entre autres impacts potentiels à venir, figurent les perturbations ou restrictions frappant la capacité de nos employés à travailler, notamment pour la période de récolte, les problèmes logistiques liés au transfert des récoltes dans les silos et à leur acheminement jusqu'aux ports/lieux d'exportation, les difficultés de réception des intrants de base, et le risque de perturbation induit par les mesures gouvernementales visant à contenir le virus ou à protéger les citoyens. Bien qu'à ce jour, aucun impact notable sur les opérations n'ait été relevé, il pourrait en être autrement à l'avenir suivant la manière dont la pandémie évolue.

Si la situation venait à s'aggraver, en lien avec les risques mentionnés ci-dessus, la pandémie de COVID-19 pourrait également avoir des effets sur les états financiers. L'entreprise pourrait avoir éventuellement des impacts sur son chiffre d'affaires lié aux cours mondiaux des récoltes (attendue en baisse), le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), et les frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de l'entreprise. La poursuite de l'épidémie serait par ailleurs susceptible de compromettre la viabilité de l'actuel dispositif de financement de l'entreprise.

Malgré l'épidémie, l'entreprise remplit toujours l'ensemble des obligations lui incombant. La direction du Groupe va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.



7. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

7.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2019. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2019. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2019 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2018, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

(a) Normes et modifications d'application obligatoire dans l'Union européenne pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2019 et non encore appliqué par AgroGeneration

- Amendements à la norme IAS 19 : Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- Amendements à la norme IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
- Amendements à la norme IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
- Améliorations annuelles aux IFRS cycle 2015-2017
- Interprétation IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Ces normes n'ont pas eu d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

(b) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais pas encore approuvées par l'Union européenne et non encore appliquées par AgroGénération

- Amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Amendements aux références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS
- IFRS 17 : Contrats d'assurance
- Amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 : Définition de la matérialité
- Amendements à la norme IFRS 3 : Définition d'une entreprise



7.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2019, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

7.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).



(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2019) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	28,6641	26,4220	32,1289	31,7141
Dollar américain (USD)	1,1178	1,1155	1,1809	1,1454

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.



L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

7.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

7.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans.

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).



Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

7.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

7.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.



Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2019, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.



Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) *Animaux d'élevage*

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) *Produits agricoles*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 15).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

7.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.



Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte (pour activités poursuivies)

(en milliers d'euros)	2019
Intérêts sur passifs de loyers	2 705
Paiements de loyers supplémentaires non contractuels et non inclus dans l'évaluation des passifs de loyers*	2 052
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	95
Charges liées aux contrats de location de courte durée	341

* L'estimation des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs repose sur les clauses contractuelles. Or, la majorité des contrats de location de terrains ayant été conclus séparément, il existe un décalage entre les clauses contractuelles et la conjoncture actuelle du marché. Les paiements effectués au profit des propriétaires sont supérieurs à ceux stipulés dans les contrats et reflètent la composante supplémentaire non contractuelle au sens d'IFRS 16. Cette composante supplémentaire est attribuable à la tendance croissante observable sur le marché.

La fraction supplémentaire des charges contractuelles de location de terrains aurait un effet de 6 177 k€ sur les dettes de location pour activités poursuivies au 31 décembre 2019.

7.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.



7.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 7.7 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. Note 7.7 (d) – Agriculture.

7.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

7.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2019 est de 31 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 31 %, étant précisé que les 500 000 premiers euros de bénéfice seront taxés à hauteur de 28 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % deviendra le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéfices) ;



- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.



Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 13 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2019, 6 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2019 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

7.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

7.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

7.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentées pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.



Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

7.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.



8. Information sectorielle

Le Groupe compte un segment opérationnel en Ukraine, composé de 12 entités légales exploitant environ 58 000 hectares de terres cultivables.

9. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Écart d'acquisition (1)	Droits au bail (2)	Autres (3)	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total
31 décembre 2017	35 644	4 929	563	41 136	-	(3 050)	(322)	(3 372)	35 644	1 879	241	37 764
Ajustement à l'ouverture IFRS 16	-	(4 929)	-	(4 929)	-	3 050	-	3 050	-	(1 879)	-	(1 879)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	41	41	-	-	-	-	-	-	41	41
Amortissements	-	-	-	-	(2 457)	-	(55)	(2 512)	(2 457)	-	(55)	(2 512)
Écarts de conversion	149	-	21	170	-	-	(11)	(11)	149	-	10	159
Cessions	-	-	(2)	(2)	-	-	2	2	-	-	-	-
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente (montant après retraitement) (Note 5)	(9 895)	-	(73)	(9 968)	2 457	-	42	2 499	(7 438)	-	(31)	(7 469)
31 décembre 2018 (montant après retraitement) (Note 5)	25 898	-	550	26 448	-	-	(344)	(344)	25 898	-	206	26 104
Variation de périmètre	(7 025)	-	(12)	(7 037)	-	-	9	9	(7 025)	-	(3)	(7 027)
Acquisitions	-	-	11	11	-	-	-	-	-	-	11	11
Amortissements	-	-	-	-	(7 738)	-	(55)	(7 793)	(7 738)	-	(55)	(7 793)
Écarts de conversion	562	-	75	637	-	-	(36)	(36)	562	-	39	601
Cessions	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2019	19 435	-	623	20 058	(7 738)	-	(425)	(8 163)	11 697	-	198	11 896

Écart d'acquisition - Test de dépréciation

Le groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine (Note 8).



La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée à l'aide du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.

Les hypothèses principales et la valeur recouvrable totale obtenue ont été comparées à la capitalisation boursière pour contrôler la vraisemblance du résultat.

Basée sur les hypothèses clés spécifiques suivantes, l'estimation constitue la meilleure établie par la direction à la date des présents États financiers consolidés :

- Les prévisions de flux de trésorerie des cinq prochains exercices financiers reposent sur le budget 2020 ;
- En l'absence de référence financière de long terme, les flux de trésorerie anticipés générés au-delà des horizons de planification sont établis à partir du dernier exercice de l'horizon de planification ;
- Les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 14,02 %, valeur représentant le CMPC à long terme du Groupe en USD ;
- Un taux de croissance à l'infini de 2 % a été retenu pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2024. Le taux de croissance à l'infini reflète la projection de l'inflation à long terme aux États-Unis.

Une analyse de sensibilité a été réalisée, et notamment sur le coût moyen pondéré du capital (CMPC), la croissance finale, les rendements, les prix et les hypothèses de coût de production.

Basé sur l'analyse de la performance, pour l'exercice 2019, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de l'écart d'acquisition d'un montant de 7,7 m€. Cette dépréciation est comptabilisée à cause des effets négatifs de la diminution du périmètre du Groupe sur les effets d'économies d'échelles et de synergie.

(2) Droits au bail

Au 1er janvier 2018, les droits au bail, d'un montant net de 1 879 k€, ont été décomptabilisés et ajustés pour être passés dans la valeur comptable des droits d'utilisation d'actifs.

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable nette des droits au bail représentait 1 879 k€, découlant avant tout de l'affectation du prix d'acquisition, constitué de la juste valeur d'AgroGeneration, aux contrats de location de terrains. Le portefeuille foncier total d'AgroGeneration inclus dans les droits au bail se composait d'env. 62 000 ha.

(3) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs et les charges constatées d'avance pour droits au bail.



10. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
1er janvier 2018	15 421	-	15 421
Ajustement à l'ouverture pour droits au bail IFRS 16	1 879	-	1 879
Acquisitions	1 056	-	1 056
Amortissements	-	(2 766)	(2 766)
Écarts de conversion	989	(36)	953
Autres variations	167	-	167
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(4 629)	805	(3 824)
31 décembre 2018	14 883	(1 997)	12 886
Acquisitions	694	-	694
Cessions	(100)	58	(42)
Amortissements	-	(2 181)	(2 181)
Écarts de conversion	2 728	(512)	2 216
Autres variations	839	189	1 028
Variation de périmètre	(4 517)	635	(3 882)
31 décembre 2019	14 527	(3 808)	10 719



11. Immobilisation corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette				
	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	En cours et préparations	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	En cours et préparations	Total
31 décembre 2017	12 283	20 972	-	142	33 397	-	(8)	-	(8)	12 283	20 964	-	142	33 389
Ajustement à l'ouverture IFRS 16	-	(2 845)	4 134	-	1 289	-	-	-	-	-	(2 845)	4 134	-	1 289
Acquisitions	235	579	4	50	868	-	-	-	-	235	579	4	50	868
Amortissements	-	-	-	-	-	(1 157)	(5 314)	(883)	(7 354)	(1 157)	(5 314)	(883)	-	(7 354)
Écarts de conversion	691	1 026	229	7	1 953	(15)	(68)	(11)	(94)	676	958	218	7	1 859
Cessions	(110)	(447)	-	(40)	(597)	3	78	-	81	(107)	(369)	-	(40)	(516)
Autres mouvements	18	581	226	(99)	726	-	(29)	29	-	18	552	255	(99)	726
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(3 357)	(814)	-	(40)	(4 211)	303	195	-	498	(3 054)	(619)	-	(40)	(3 713)
31 décembre 2018	9 760	19 052	4 593	20	33 425	(866)	(5 146)	(865)	(6 877)	8 894	13 906	3 728	20	26 548
Variation de périmètre	(2 916)	(3 453)	(38)	(33)	(6 441)	333	880	22	1 235	(2 583)	(2 573)	(16)	(33)	(5 206)
Acquisitions	576	561	14	81	1 232	-	-	-	-	576	561	14	81	1 232
Amortissements	-	-	-	-	-	(778)	(4 361)	(970)	(6 109)	(778)	(4 361)	(970)	-	(6 109)
Écarts de conversion	1 946	3 585	817	16	6 364	(237)	(1 265)	(144)	(1 626)	1 709	2 320	673	16	4 718
Cessions	(52)	(3 931)	-	(39)	(4 022)	41	1 749	-	1 790	(11)	(2 182)	-	(39)	(2 232)
Autres mouvements	3	412	(921)	(19)	(525)	-	(95)	95	-	3	317	(826)	(19)	(525)
31 décembre 2019	9 317	16 226	4 465	26	30 034	(1 507)	(8 238)	(1 862)	(11 607)	7 810	7 988	2 603	26	18 426

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019
Immobilisations corporelles détenues	15 823
Droits d'utilisation d'actifs	2 603
Total immobilisations corporelles	18 426

Si les immobilisations du Groupe avaient été évaluées selon la méthode du coût historique, leur valeur comptable aurait été comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019
Immobilisations corporelles du Groupe	
Constructions	2 759
Machines et équipements et autres	3 296
Machines agricoles louées classées en droits d'utilisation d'actifs	1 952
Immobilisations corporelles en cours	45
Total	8 052

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droits d'utilisation d'actifs



(en milliers d'euros)	Terrains	Bâtiments	Machines agricoles	Total
Capitaux propres au 1er janvier 2018	15 421	1 289	2 845	19 555
Droits au bail reclassés	1 879	-	-	1 879
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(340)	(340)
Acquisitions	1 056	581	4	1 641
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(2 766)	(459)	(424)	(3 649)
Écarts de conversion	953	67	151	1 171
Autres variations	167	14	-	181
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(3 824)	-	-	(3 824)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	12 886	1 492	2 236	16 614
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(294)	(294)
Acquisitions	694	-	14	708
Cessions	(42)	-	-	(42)
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(2 181)	(566)	(404)	(3 151)
Écarts de conversion	2 217	191	390	2 798
Autres variations	1 027	(442)	-	585
Variation de périmètre	(3 882)	(14)	-	(3 896)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	10 719	661	1 942	13 332

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).

La valeur comptable nette des actifs corporels nantis au 31 décembre 2019 s'élève à 4 958 k€ (1 946 k€ sur les bâtiments et 3 012 k€ sur les machines agricoles et d'autres immobilisations corporelles).



12. Immobilisations financières

Non courants

(en milliers d'euros)	<u>Filiales non-consolidées</u> (1)	<u>Autres immobilisations financières</u> (2)	<u>Dépôts à terme</u> (3)	<u>Total</u>
31 décembre 2017	60	170	-	230
Acquisition d'immobilisations financières	-	364	1 653	2 017
Cession d'immobilisations financières	(28)	(479)	(720)	(1 227)
Autres mouvements	-	-	4	4
Écarts de conversion	2	-	-	2
Amortissements	22	-	-	22
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	-	(31)	(31)
31 décembre 2018	56	55	906	1 017
Variation de périmètre	-	-	(799)	(799)
Acquisition de filiales	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	173	1 416	1 589
Cession d'immobilisations financières	(2)	(165)	(1 313)	(1 480)
Autres mouvements	-	(43)	(4)	(47)
Écarts de conversion	12	2	97	111
31 décembre 2019	66	22	303	391

(1) Les filiales non-consolidées incluent 8,96 % des actions d'AgroFarm, acquise en mars 2013.

(2) Les « Autres immobilisations financières » consistaient principalement en un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1er mars 2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext.

Le Groupe a résilié ce contrat en décembre 2019. Au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de l'exercice du contrat de liquidité, 1 600 000 titres ont été achetés au prix moyen de 0,108 €, et 1 700 000 titres ont été vendus au prix moyen de 0,107 €. 1 100 000 actions ont été restituées au Groupe.



À la date de résiliation du contrat de liquidité, le Groupe a récupéré 686 411 actions d'une valeur totale de 40 k€ (0,058 € / action) au 31 décembre 2019, comptabilisées dans les « Autres immobilisations financières », et 21 k€ de trésorerie.

(3) Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait des dépôts à terme.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Actifs financiers		Total
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	
Capitaux propres au 31 décembre 2018	111	906	1017
Achat / vente d'actions propres	(43)	-	(43)
Acquisition d'actifs financiers	173	1 416	1 589
Cession d'actifs financiers	(167)	(1 313)	(1 480)
Variation de périmètre		(799)	(799)
Autres mouvements	-	(4)	(4)
Ajustements de change	14	97	111
Capitaux propres au 31 décembre 2019	88	303	391

13. Impôt sur les sociétés

13.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
Impôts courants	448	(73)
Impôts différés	3	129
Total impôt sur les sociétés des activités poursuivies - charge / (gain)	451	56



L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat comptable avant impôt	(28 101)	(8 577)
Résultat avant impôt	(28 101)	(8 577)
Taux de l'impôt français sur les sociétés	25,00%*	28,00%*
(Charge) / gain fiscal théorique	7 025	2 402
Impact de :		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 7.12)	(3 334)	(933)
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées	(3 540)	(1 525)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	(2 587)	1 148
pertes fiscales utilisées	1	497
différence entre les taux d'impôt français et étranger	2 886	(1 533)
Gain / (perte) sur taxation effective	451	56
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	451	56

* Pour plus de détails, se reporter à la Note 7.12

14. Stocks

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Matières premières et autres	1 055	(12)	1 043	1 908	(24)	1 884
Stock d'en-cours	5 244	-	5 244	5 983	-	5 983
Produits agricoles	9 527	(111)	9 416	17 850	(273)	17 577
Total	15 556	(123)	15 433	25 741	(297)	25 444

Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2019-2020, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2019, le stock de **produits agricoles**, qui représente 9 416 k€, se compose principalement de 45 382 t de céréales provenant de la récolte de 2019 (93 238 t au 31 décembre 2018) (cf. Note 15 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 31 décembre 2019, 7 477 k€ (35 039 t) de produits finis (cf. Note 15 Actifs biologiques) ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (14 611 k€ [73 821 t] de produits finis étaient nantis au 31 décembre 2018).



15. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Non courants						
Cultures dans les champs	-	-	-	-	-	-
Animaux d'élevage	168	(58)	110	146	(38)	108
Total actifs biologiques non courants	168	(58)	110	146	(38)	108
Courants						
Cultures dans les champs	4 805	3 633	8 438	6 045	5 321	11 366
Animaux d'élevage	251	(189)	62	245	(123)	122
Total actifs biologiques courants	5 056	3 444	8 500	6 290	5 198	11 488
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	5 224	3 386	8 610	6 436	5 160	11 596

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2019 pour être récoltées au cours du second semestre 2020 en Ukraine. Ils incluent également le bétail, formé de vaches à viande et d'autres bovins.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 7.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2019 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	26 080	4,2	146	8 381	31 296	4,7	137	9 926
Orge d'hiver					515	4,6	136	135
Colza d'hiver					2302	3,0	347	1 282
TOTAL	26 080			8 381	34 114			11 343

Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2019 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 1 422 k€.

Les intrants inobservables significatifs utilisés dans la mesure de la juste valeur du **bétail** sont les suivants :

- Nombre moyen de têtes et poids moyen
- Entrées futures attendues procurées par le bétail



Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2017	15 887	229	16 116
<i>Actifs biologiques courants</i>	15 887	158	16 045
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	71	71
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	6 419	-	6 419
Coûts engagés sur la période	42 649	221	42 870
Variation de stocks liée à la récolte	(61 402)	(107)	(61 509)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	11 965	(113)	11 852
<i>Y compr. résultat net d'impôt des activités poursuivies</i>	9 932	(113)	9 819
<i>Y compr. résultat net d'impôt des activités cédées</i>	2 033	-	2 033
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(5 317)	(11)	(5 328)
Écarts de conversion	1 165	11	1 176
Valeur comptable au 31 décembre 2018	11 366	230	11 596
<i>Actifs biologiques courants</i>	11 366	122	11 488
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	108	108
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	5 424	-	5 424
Coûts engagés sur la période	29 662	319	29 981
Variation de stocks liée à la récolte	(36 421)	(255)	(36 676)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(1 811)	(161)	(1 972)
Variation de périmètre	(2 276)	-	(2 276)
Écarts de conversion	2 493	39	2 532
Valeur comptable au 31 décembre 2019	8 437	172	8 609
<i>Actifs biologiques courants</i>	8 437	62	8 499
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	110	110

Au 31 décembre 2019, 8 437 k€ (26 332 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (contre 11 360 k€, soit 34 613 ha, au 31 décembre 2018).



16. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u>
Créances clients	106	655
Avances versées (1)	216	252
Autres créances (3)	937	112
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	590	777
Créances de TVA (2)	530	430
Charges constatées d'avance	87	46
Clients et autres créances	2 466	2 272
	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u>
Devise :		
Libellé en EUR	126	192
Libellé en USD	142	510
Libellé en UAH	2 198	1 570
Clients et autres créances	2 466	2 272

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées au 31 décembre 2019 correspondent à des préparations auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2020.

(2) Les créances de TVA au 31 décembre 2019 se décomposent pour l'essentiel en :

423 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats ;

107 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.

(3) Les autres créances comprennent 650 k€ liés à un remboursement d'assurance lié à l'assurance sur les récoltes.



17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Disponibilités	1 978	1 074
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 978	1 074

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 31 décembre 2019 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
Devise :		
Libellé en EUR	60	58
Libellé en USD	1 163	578
Libellé en UAH	755	438
Total	1 978	1 074



18. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u> Montant après retraitement (Note 5)
Immobilisations incorporelles	-	7 468
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	-	3 824
Immobilisations corporelles	-	3 713
Actifs financiers	-	31
Stocks	-	1 887
Actifs biologiques	-	5 328
Clients et autres créances	-	996
Disponibilités	-	161
Total actifs des groupes destinés à être cédés et détenus en vue de la vente	-	23 408
Provisions	-	48
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	3 620
<i>Non courants</i>	-	3 226
<i>Courants</i>	-	394
Clients et autres créances (montant après retraitement) (Note 5)	-	721
Total passifs des groupes destinés à être cédés et détenus en vue de la vente	-	4 389

Aux mois de novembre-décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé de céder certaines exploitations, à savoir AJU, VZL (Knyazhi et Zborivski Lany), AFT et VLY. En décembre 2018, conformément à la norme IFRS 5, certains actifs et la totalité des passifs d'AJU et VZL, d'AFT et VLY (groupes destinés à être cédés) sont classés comme étant détenus en vue de la vente.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2018 ont été ajustés de manière à prendre la compte la correction de l'erreur de montant des dettes fournisseurs attribué aux groupes destinés à être cédés et, en conséquence, de l'amortissement de l'écart d'acquisition attribué aux groupes destinés à être cédés. Pour plus de détails, se reporter à la Note 5.



19. Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019					31 décembre 2018				
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Intérêts	Total		
OSRANE (1)	-	-	-	-	-	-	1 090	1 174	2 264	2 264
ORNANE (2)	-	367	-	367	367	-	1 840	-	1 840	1 840
Contrats de location financiers (3)	863	318	-	318	1 181	528	773	-	773	1 301
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (3)	10 801	1 950	3	1 953	12 754	12 359	1 742	10	1 752	14 111
Emprunts bancaires (4)	-	9 267	89	9 356	9 356	-	31 016	282	31 298	31 298
Autres dettes financières (5)	-	6 922	1 151	8 073	8 073	-	6 406	766	7 172	7 172
Total emprunts	13 512	18 824	1 243	20 067	31 731	12 887	42 867	2 232	45 099	57 986

(1) Au 31 décembre 2019, les OSRANE étaient entièrement converties en actions.

(2) ORNANE : se reporter à la Note 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018 pour la description et les détails des ORNANE, et au tableau ci-dessous pour les caractéristiques tranche par tranche.

(3) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

(4) Les emprunts bancaires ont respectivement été souscrits auprès d'Alfa Bank Ukraine (8,9 M€) et de First Ukrainian International Bank (FUIB) (0,37 M€).

Dans le cadre des emprunts auprès d'Alfa Bank Ukraine, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- Certaines des immobilisations (bâtiments et machines agricoles ; cf. Note 11), y compris des nantissements au profit de FUIB
- Des dépôts à court terme (cf. Note 12)
- Certains des actifs biologiques (cf. Note 15)
- Des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre
- Une partie des stocks (cf. Note 14).

Tous les dépôts à terme des filiales ukrainiennes sont mis en nantissement de passifs au titre des contrats de prêt conclus avec Alfa Bank (cf. Note 19). Ces dépôts peuvent être retirés après remboursement des tranches de prêt à Alfa Bank et sont classés dans les « Autres actifs financiers courants ».

Les participations dans Harmelia, Wellaxo, Zeanovi, Azent et BAR, DON, POD, AgroDom, LAN, UNA, AGG UA, Tornado, BUR sont nanties au profit d'Alfa Bank Ukraine en application de l'accord de prêt.



Les prêts accordés par Alfa Bank Ukraine et FUIB sont soumis à des covenants, dont certains ne sont pas observés par le Groupe.

(5) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès d'un investisseur privé (0,7 M€) et de la partie liée Konkur (6,2 M€).

Caractéristiques des ORNANE et des BSA associés pour chaque tranche

	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total
	T1	T2	T3	TA1	
Date d'émission	04/07/2018	01/08/2018	29/08/2018	31/10/2018	
Nombre d'ORNANE	# 100	100	100	100	400
Valeur nominale des ORNANE	€'000 1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Nombre d'ORNANE émises pour commission	# 5	5	5	26	41
Valeur nominale des ORNANE émises pour commission	€'000 50	50	50	260	410
Date d'échéance contractuelle	05/07/2019	02/08/2019	30/08/2018	01/11/2019	
Nombre d'ORNANE converties au 31/12/2019	# 105	46	-	100	251
Nombre d'actions liées émises	# 3 315 257	1 530 107	-	3 333 331	8 178 695
Nombre d'ORNANE au 31/12/2019	# -	59	105	26	190
Valeur nominale des ORNANE au 31/12/2019	€'000 -	590	1 050	260	1900
Cours de conversion	€ S/O	0	0	0	
Nombre d'actions potentielles	# -	1 966 667	3 500 000	866 667	6 333 333
Cours de clôture de l'action au 31/12/2019	€ 0,058	0,058	0,058	0,058	
Juste valeur de la dette	€'000 -	114	203	50	367

Analyse des échéances des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs :

(en milliers d'euros)

31 décembre 2019

Analyse des échéances : flux de trésorerie non actualisés contractuels

Moins d'un an	4 326
Un à cinq ans	13 571
Plus de cinq ans	8 396

Total passifs de loyers non actualisés au 31 décembre 2019	26 293
---	---------------

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2021	2022	2023	2024 et après	Total
ORNANE	367	-	-	-	367
Contrats de location financiers	318	311	266	286	1181
Emprunts bancaires	9 356	-	-	-	9356
Autres dettes financières	8 073	-	-	-	8 073
Total emprunts	18 114	311	266	286	18 977

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :



(en milliers d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
OSRANE	-	-	-	1 091
ORNANE	-	367	-	1 840
Emprunts bancaires	-	9 267	-	31 016
Contrats de location financiers	1 181	-	469	832
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	12 751	-	14 101
Autres dettes financières	-	6 922	-	6 406
Total emprunts	1 181	29 307	469	55 285

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Devise :		
EUR	7 889	10 664
USD	11 320	34 141
UAH	12 522	13 181
Total emprunts	31 731	57 986

Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	OSRANE	ORNANE	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 264	1 840	1 301	14 111	38 470	57 986
Émission d'emprunts	-	-	2 031	-	9 510	11 541
Remboursement d'emprunts	-	-	(2 232)	-	(35 434)	(37 666)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	-	-	(4 785)	-	(4 785)
Charges d'intérêts	70	-	224	3 189	3 146	6 630
Intérêts remboursés	(901)	-	(224)	-	(2 959)	(4 082)
Ajustements de change	-	-	82	2 446	3 261	5 788
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	(1 433)	(1 473)	-	1 215	1 433	(258)
Variation de périmètre	-	-	-	(3 422)	-	(3 422)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	-	367	1 181	12 754	17 428	31 731



Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	31 décembre 2019	31 décembre 2018
EUR	11,17%	8,70%
USD	10,12%	11,02%
UAH	20,78%	20,93%

20. Capital social

	Capital social en euros	Nombre d'actions	Prime d'émission en euros
31 décembre 2017	5 060 590	101 211 804	169 958 275
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	27 525	550 492	252 575
Autres actions émises (ORNANE)	257 268	5 145 364	1 342 732
31 décembre 2018	5 345 383	106 907 660	171 553 582
Autres actions émises (remboursement intégral des OSRANE)	5 582 270	111 645 396	52 729 830
Autres actions émises (ORNANE)	151 667	3 033 331	758 333
31 décembre 2019	11 079 319	221 586 387	225 041 745

Au 31 décembre 2019, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
Stock-options	1 267 833	1 267 833
ORNANE	190	6 333 333
BSA d'ORNANE	4 123 781	4 123 781
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544



21. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Total
31 décembre 2017	8	-	8
Dotation	47	-	47
Reprise (utilisée)	(8)	-	(8)
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	1	-	1
Transfert vers passifs	(48)	-	(48)
31 décembre 2018	-	-	-
Dotation	609	-	609
Reprise (utilisée)	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
Changement de périmètre	-	-	-
31 décembre 2019	609	-	609

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques. Pour en savoir plus sur les risques d'évolution de l'environnement juridique et fiscal, se reporter à la Note 3.2.

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'est exposé qu'au litige avec EHGO (cf Note 2.3).



22. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u> Montant après retraitement (Note 5)
Dettes fournisseurs	2 108	8 578
Avances reçues	3 541	5 427
Dettes fiscales et sociales	1 360	1 653
Dettes de TVA	512	474
Produits constatés d'avance	11	1 238
Autres créditeurs	855	701
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	86	30
Fournisseurs et autres dettes	8 473	18 101

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u> Montant après retraitement (Note 5)
Devise :		
Libellé en EUR	1 471	2 889
Libellé en USD	4 668	10 025
Libellé en UAH	2 334	5 187
Fournisseurs et autres dettes	8 473	18 101



23. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)		Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2019	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables
	<i>Note</i>								
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées			66	66	66				
Autres actifs financiers		14	7	21	14	7			
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme			302	302		302			
Autres actifs financiers									
Clients et autres créances	16	1 043		1 043	1 043				
Disponibilités	17		1 978	1 978		1 978			
Dettes									
OSRANE	19	-		-	-				
ORNANE	19	-	(367)	(367)		(367)			
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	19	(9 356)		(9 356)	(9 356)				
Location-financement (courants et non courants)	19	(1 181)		(1 181)	(1 181)				
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	19	(12 754)		(12 754)	(12 754)				
Autres dettes financières	19	(8 073)		(8 073)	(8 073)				
Fournisseurs et autres créanciers courants	22	(3 049)		(3 049)	(3 049)				



Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2018 (montant après retraitement)
(Note 5)

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur			Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7				
		Comptabilisés au coût amorti	par le compte de résultat	en capitaux propres	Valeur comptable totale au 31 décembre 2018	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	12			56	56	56			
Titres des filiales non-consolidées				56	56	56			
Autres actifs financiers		12	43		55	12	43		
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme			906		906		906		
Autres actifs financiers									
Clients et autres créances	16	767			767	767			
Disponibilités	17		1074		1 074		1074		
Dettes									
OSRANE	19	(2 264)			(2 264)	(2 264)			
ORNANE			(1 840)				(1 840)		
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	19	(31 298)			(31 298)	(31 298)			
Location-financement (courants et non courants)	19	(1 301)			(1 301)	(1 301)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	19	(14 111)			(14 111)	(14 111)			
Autres dettes financières	19	(7 172)			(7 172)	(7 172)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	22	(9 309)			(9 309)	(9 309)			



24. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	2019	2018
Produits agricoles (1)	29 533	40 152
Services et autres (2)	1 058	855
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	30 591	41 007

(1) Au cours de l'exercice 2019, AgroGeneration a vendu 160 821 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Ukraine	15 857	23 080
France	14 718	17 927
Total chiffre d'affaires	30 591	41 007

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	2019	2018
CA récoltes	29 296	40 076
Récolte 2017	-	11 413
Récolte 2018	9 121	28 663
Récolte 2019	20 175	-
Animaux d'élevage	237	76
Services et autres	1 058	855
Total CA	30 591	41 007

Parmi ses clients, le Groupe en compte trois principaux auxquels il a vendu pour 16,2 M€ de marchandises en 2019 (en 2018, deux grands clients totalisant un CA de 13,8 M€) représentant 53,04 % (2018 : 33,71 %) du chiffre d'affaires total. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.



25. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	2019	2018
Coût des ventes	(30 567)	(39 561)
Frais généraux & administratifs	(10 338)	(9 602)
Charges par fonction	(40 905)	(49 163)
Achats matières premières, services et locations	(24 024)	(28 579)
Charges de personnel	(6 886)	(6 312)
Amortissements	(7 223)	(6 553)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(2 430)	(7 241)
Autres charges	(342)	(478)
Charges par nature	(40 905)	(49 163)

En moyenne, au cours de l'exercice 2019 et sans activités cédées, le Groupe comptait 869 salariés.

26. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2019	2018
Produits de cession des immobilisations	844	81
Autres produits	840	317
Autres produits d'exploitation	1 684	398
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(7 738)	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(2 271)	(471)
Provision pour risques et charges	(609)	-
Résultat net (perte) de la cession de participations	5	(19)
Autres charges	(13)	(88)
Autres charges d'exploitation	(10 626)	(578)
Autres produits et charges opérationnels	(8 942)	(180)



27. Résultat financier net

(en milliers d'euros)

		<u>2019</u>	<u>2018</u>
Coût d'emprunt	(1)	(3 446)	(5 135)
Gains et pertes de change		9 614	1 697
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	3 738	696
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	5 876	1 001
Autres		(4 114)	(4 357)
Résultat financier net		2 054	(7 795)

Charges d'intérêts

Le coût d'emprunt est principalement composé de 2,3 M€ d'intérêts sur prêts bancaires et de 0,7 M€ d'intérêts se rapportant à la partie liée Konkur.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2019 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant le semestre, passant de 27,69 UAH/USD au 31 décembre 2018 à 23,69 UAH/USD au 31 décembre 2019.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : gain de 3 738 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2019 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif / l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Sur ce chiffre, 2 491 k€ de gain de change réalisé net découlent du remboursement de prêts bancaires, et 675 k€ du remboursement de prêts ICO et d'opérations de vente et d'achat.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe en 2019 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). Le gain de change latent se décomposait comme suit :

- **1 040 k€** de gain de change latent lié aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- **2 357 k€** de gain de change latent lié aux prêts intragroupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises ;
- **2 479 k€** de gain de change latent lié aux prêts ICO capitalisés et aux dettes ICO remises suite aux ventes des exploitations et à la restructuration intragroupe qui s'est déroulée en 2019.

On notera que certains prêts intragroupe sont classés en investissement net (cf. Note 7.4 (b)), et que dans ce cas, le gain de change latent (**3 113 k€**) est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les autres produits/charges financiers constatés en 2019 comprennent 3 136 k€ de charges d'intérêts liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 (2 896 k€ en 2018).



28. Activités cédées

Aux mois de février-mars 2019, le Groupe a finalisé les ventes d'AJU, VZL (Knyazhi et Zborivski Lany), AFT, VLY et AGZ, et en décembre 2019, la vente de VKD. Les résultats des activités cédées pour les exercices 2018 et 2019 sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a évalué que le prix de vente des groupes destinés à être cédés était inférieur au montant de leurs actifs nets (incluant la valeur de l'écart d'acquisition attribué), par suite de la constatation d'une provision de 2,45 M€ dans le « Résultat net d'impôt des activités cédées » (montant après retraitement, se reporter à la Note 5 pour plus de détails).

	2019	2018 (Montant après retraitement) (Note 5)
Chiffre d'affaires	15 007	18 963
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	(1 271)	2 033
Coût des ventes	(16 616)	(19 116)
Marge brute	(2 880)	1 880
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(1 394)	(2 011)
Autres produits et charges	75	(2 514)
Résultat net de la cession de participations	(4 788)	-
Résultat avant intérêts et impôts	(8 987)	(2 645)
Résultat financier net	(1 301)	(1 734)
Impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat net d'impôt des activités cédées	(10 288)	(4 379)

Les flux de trésorerie nets enregistrés par les groupes destinés à être cédés se présentent comme suit :

	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	927	1 541
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	(171)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(838)	(1 494)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie	-	14
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	89	(110)



29. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	<u>2019</u>	<u>2018</u> (Montant après retraitement) (Note 5)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(17 362)	(6 256)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	(10 288)	(4 379)
Résultat net consolidé - part du groupe	(27 650)	(10 635)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(27 650)	(10 635)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	226 660 930	224 009 917
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	226 660 930	224 009 917
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,12)	(0,05)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,12)	(0,05)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,08)	(0,03)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,08)	(0,03)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	(0,04)	(0,02)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	(0,04)	(0,02)

Au cours de l'exercice financier 2019, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.



30. Rémunération par actions

30.1. Attribution de BSPCE

(a) Plan de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007)

Un plan de BSPCE (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) a été mis en place en décembre 2007 en faveur des employés de l'ancien Groupe AgroGeneration. Il prévoit une période d'acquisition des droits de trois ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,50 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire social au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables au 1er juillet 2010, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Au 31 décembre 2019, 500 BSPCE de cette catégorie de bénéficiaires ont expiré.
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leurs BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de l'obtention d'un taux de rendement interne net minimum par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2019, 4 827 BSPCE de cette catégorie ont expiré.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2019	2018
Nombre de bons de souscription d'actions pouvant être émis au début de la période	5 327	5 327
Nombre de bons de souscription d'actions correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de bons de souscription d'actions émis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions convertis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions ayant expiré pendant la période	(5 327)	
Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période	-	5 327

(c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission en recourant à la méthode de Monte-Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :

- taux sans risque : 3.79%
- taux de rotation : 0.00%
- volatilité : 50.00%



30.2. Attribution de stock-options

(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

En date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de surveillance du 30 janvier 2009, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock-option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 €. Ces stock-options sont validées par tiers sur trois ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25 % minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 stock-options, par le plan du 26 janvier 2010.

Au 31 décembre 2019, 50 000 stock-options émises dans ce plan ont expiré.

(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

En date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 14 janvier 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 €. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de quatre ans à compter de la date d'attribution (26 janvier 2014).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2019 est de 405 333.

(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

En date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 23 février 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de dix ans incluant une période de latence de quatre ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2019 est de 400 000.



(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- Prix d'exercice de 1,95 €,
- Conditions de présence :

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'un an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er juillet 2013.
- La période d'exercice de dix ans comprend une période de latence de quatre ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2019 est de 462 500.



(e) Synthèse du plan de souscription de stock-options

	2019	2018
Nombre de stock-options au début de la période	1 317 833	1 317 833
Nombre de stock-options correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de stock-options attribuées pendant la période		
Nombre de stock-options remplacées pendant la période		
Nombre de stock-options ayant expiré pendant la période	(50 000)	
Nombre de stock-options converties pendant la période		
Nombre de stock-options à la fin de la période	1 267 833	1 317 833

(f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de stock-options sont les suivantes :

<u>Plans</u>	<u>Risk-free rate</u>	<u>Turnover</u>	<u>Volatility</u>	<u>Valuation model</u>
2009 and 2010	2.80%	0%	50%	Binomiale
December 9, 2011	2.85%	7.50%	31%	Black & Scholes

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables pour une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

La volatilité attendue pour le plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

30.3. Bons de souscription d'ORNANE (BSA)

(a) BSA

Les BSA qui sont attachés à chaque ORNANE et émis à l'exercice des bons d'émission présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque BSA confère à son détenteur le droit, pendant la période d'exercice, de souscrire à une nouvelle action AgroGeneration
- Le prix d'exercice du BSA sera égal à 130 % du cours moyen quotidien pondéré par les volumes le plus faible de l'action AgroGeneration au cours des 10 jours de cotation précédant immédiatement la date de l'émission de la tranche ;
- Ils peuvent être exercés pendant une période de 3 ans à compter de leur émission ;
- Le montant nominal global des BSA est plafonné à 50 % du montant nominal de la tranche d'ORNANE correspondante pour les trois premières tranches, et à 25 % de la valeur nominale des ORNANE pour toutes les tranches ultérieures.



	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total	
	T1	T2	T3	TA1		
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	€'000	82	71	68	46	267
Date d'échéance		03/07/2021	31/07/2021	28/08/2021	30/10/2021	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,30	
Volatilité	%	40,3%	39,4%	37,0%	38,1%	

Les BSA d'ORNANE ont été évalués au moyen du modèle de valorisation Black & Scholes en prenant les hypothèses suivantes :

- Rendement des dividendes = 0 %,
- Taux sans risque = 0 %
- Volatilité : déterminée à partir de la volatilité historique d'AgroGeneration au cours de la période de 3 ans.

Selon les normes IFRS 9 et IAS 32, le BSA satisfait la définition des dérivés autonomes sur actions propres réglés par livraison d'un certain nombre d'actions contre numéraire sur la base d'un prix d'exercice. À l'émission, la juste valeur des BSA est constatée dans les autres éléments du résultat global (OCI) et dans le compte de résultat de la période correspondante. Les BSA constituant des instruments de capitaux propres, ils ne sont pas réévalués à la clôture des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2019, le nombre maximal de BSA pouvant être exercés est de 4 123 781.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSA

	2019	2018
Nombre de stock-options au début de la période	4 123 781	-
Nombre de stock-options correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de stock-options attribuées pendant la période		4 123 781
Nombre de stock-options remplacées pendant la période		
Nombre de stock-options ayant expiré pendant la période		
Nombre de stock-options converties pendant la période		
Nombre de stock-options à la fin de la période	4 123 781	4 123 781

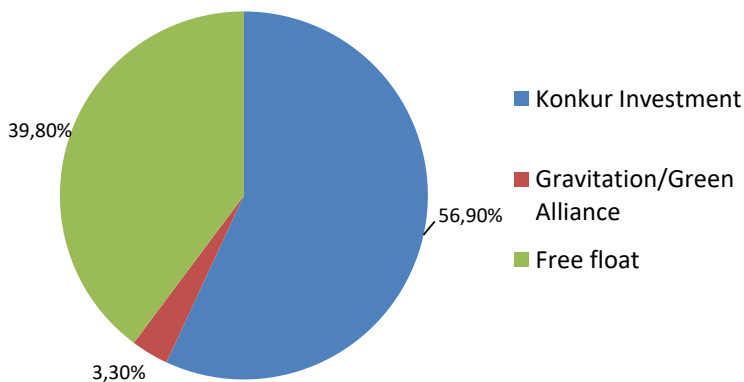


31. Parties liées

31.1. Actionnariat et gouvernance

(a) Actionnariat

Au 31 décembre 2019, l'actionnariat se répartit comme suit :



Konkur : société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

Green Alliance / Gravitation : société holding contrôlée par Charles Beigbeder.

Ni la société-mère ultime ni les sociétés-mères immédiates ne produisent d'états financiers consolidés à la disposition du public.

(b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration composé de onze membres.

La société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.



Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionnariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. En juillet 2019, Pierre Danon, Vice-président, a quitté le Groupe. Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration se compose de 7 membres et est présidé par Michael Bleyzer.

Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer

Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) * / **
- John Shmorhun (DG AgroGeneration)***
- Guillaume James (Gravitation)*
- Xavier Regnaut

** membre du Comité de rémunération*

*** membre du Comité d'audit*

**** en mars 2020, John Shmorhun a démissionné de son poste de DG d'AgroGeneration*

Rémunération des membres du Conseil d'administration

En 2019, AgroGeneration a versé 20 k€ de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration. La rémunération de John Shmorhun, DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 31.2 *Transactions avec des parties liées*.



31.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 30 juin 2019 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

k€	31 décembre 2019		2019		31 décembre 2018		2018	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	(303)	-	(308)	-	(63)	-	(340)
Services stratégiques	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)
Prêts	-	(6 215)	-	-	-	(5 053)	-	-
Location de locaux*	-	(495)	5	(114)	1	(585)	6	(215)
Intérêts sur emprunts	-	(836)	-	(727)	-	(560)	-	(459)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	(5)
Safari Arms : contrôlée par un membre du Conseil d'administration								
Services de sécurité	-	-	-	-	-	-	-	(956)
John Shmorhun : Membre de direction								
Services de conseil	-	-	-	(321)	-	(87)	-	(402)
Cordial Consulting : contrôlée par un membre du Conseil d'administration**								
Services de conseil	-	-	-	(70)	-	(33)	-	(126)
TOTAL	-	(7 849)	5	(1 544)	1	(6 381)	6	(2 506)

* Le montant des dépenses se rapportant à la location de locaux en 2018 a été corrigé depuis la publication des informations présentées dans les États financiers consolidés au 31 décembre 2018. Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.

32. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Certification		
Réseau EY	204	227
Finexsi Audit	46	46
Autres services		
Réseau EY	50	57
Finexsi Audit	5	15
Total honoraires	305	345



33. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont totalement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2019	31 décembre 2018
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
5	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
6	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
7	UCD Ukraine (5)	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
8	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
9	Agrofuel Ukraine (5)	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
10	AFT-Agro (4)	AFT	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	0%	100%
11	Agroziom (1)	AGZ	Soumy (Ukraine)	Société agricole	0%	100%
12	APK Agroziom LLC (1)	AGZ	Soumy (Ukraine)	Entreprise de services	0%	100%
13	Vinal Agro (1)	VKD	Lviv (Ukraine)	Société agricole	0%	100%
14	Knyazhi Lany (VKL) (1)	VZL	Lviv (Ukraine)	Société agricole	0%	100%
15	Zborivski Lany (VZB) (1)	VZL	Ternopil (Ukraine)	Société agricole	0%	100%
16	Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine (1)	AJU	Ternopil (Ukraine)	Société agricole	0%	100%
17	Lishchynske (1)	VLV	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	0%	100%
18	Agro Fund Terestchenko (1)	AFT	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	0%	100%
19	APK Novy Stil LLC (3)	NST	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	0%	100%
20	APK Donetsk LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
21	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
22	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
23	APK Ukraina Nova LLC (3)	APK	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	0%	100%
24	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
25	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
26	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
27	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
28	Harmelia Trading LLC (2)	HAR	Kharkiv (Ukraine)	Société commerciale	0%	100%
29	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
30	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
31	Agroholding Tornado PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%

- 1) Aux mois de février-mars 2019, le Groupe a vendu AJU, VZL, VLV et AFT, AGZ, et en décembre 2019, VKD.
- 2) Ont été liquidées en janvier 2019.
- 3) En mars 2019, APK Ukraina Nova LLC (APK) et APK Novy Stil LLC (NST) ont été fusionnées avec AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA) et ont cessé d'exister en tant que personnes morales distinctes.
- 4) Ont été liquidées en octobre 2019.
- 5) En février-mars 2020, UCD Ukraine (UCD UA) et Agrofuel Ukraine (Agrofuel) ont été fusionnées avec AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA) et ont cessé d'exister en tant que personnes morales distinctes.